



COMMUNIQUE DE PRESSE



Saintes Maries de la Mer, le 22 juin 2012

LE CONSEIL D'ETAT donne raison à la Commune des Saintes Maries de la Mer

« NOTRE DAME DE LA MER » EGLISE ET FORTERESSE

Le procès intenté en 2005 à l'encontre de la Commune des Saintes Maries de la Mer par le curé Thierry François Courlet de Vregille concernant l'utilisation de la toiture terrasse de l'Eglise forteresse « Notre Dame de la Mer » vient de connaître son épilogue devant le Conseil d'Etat.

Monsieur Courlet de Vregille souhaitait que les visites organisées sur la toiture de l'église soient soumises à son approbation, indiquant qu'en sa qualité de prêtre affecté à la paroisse, le bâtiment constituait un tout indissociable.

La Commune prétendait pour sa part que le bâtiment étant constitué de deux ensembles disjoints, l'intérieur de l'église affecté au culte et la toiture sur laquelle on accède par des escaliers dans deux tours extérieures, aucun avis du ministre du culte n'était nécessaire.

Le dossier avait empoisonné les relations entre Monsieur le Maire et Monsieur le Curé, faisant le bonheur des médias, qui y voyait une réminiscence des luttes de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, 100 ans après la loi de 1905.

Le 20 juin, le Conseil d'Etat a tranché définitivement en faveur de la Commune.

Le toit terrasse, depuis lequel une splendide vue panoramique est ouverte sur l'ensemble de la Camargue, ne constitue pas un élément de l'église affecté au culte.

Les visites de la terrasse, déléguées par la Commune à sa Société d'Economie Mixte : la SEMIS, et qui représentent une ressource importante de celle-ci, se poursuivront donc, sur des bases légales désormais incontestables.

Les relations entre la Commune et la paroisse, elles, sont déjà revenues au beau fixe de longue date avec l'arrivée du père Marc Prunier, nouveau curé des Saintes, qui partage avec les saintois et les camarguais, l'amour de ce pays et prépare activement des événements importants pour célébrer « 2013, l'année de la foi ».

Les Saintes Maries de la Mer, ville de traditions, de pèlerinages et de foi peut poursuivre, avec sérénité, sa vocation culturelle et touristique.

Roland CHASSAIN

Maire des Saintes Maries de la Mer
Conseiller Général des Bouches du Rhône
Ancien député